

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 17 Absents : 12
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 25/09/2018
Reçu en préfecture le 25/09/2018
Affiché le 25/09/18
ID : 031-213101181-20180920-D20180601-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/06 du 20 septembre 2018

D. 2018/06-01 – Décisions du Maire - Information

L'an deux mil dix-huit, le vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : BINET Pascale, BODIOU Christelle, BOSCARDIOL Eric, CONSTANS Loïc, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, NESPOLO Florence, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : ABAD-LAHIRLE Nadine, BRUN Dante, CALVET Karen, DALDOSSO Corinne, MARTY Laurent, RIBOUCHON Thomas, TORNOS Luc.

Absents : DARES Patrick, DELLAC Anne-Marie, GACHES Lydie, LHERM Jean-Pierre, MARTINAZZO Estelle.

Pouvoirs : ABAD-LAHIRLE Nadine à CONSTANS Loïc, BRUN Dante à FOISSAC Christian, MARTY Laurent à SIGAL Sandrine, TORNOS Luc à FORTIER J-Claude.

Les conseillers ont été convoqués le 14 septembre 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

Sandrine SIGAL est nommée secrétaire de séance. Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération D. 2016/05-03 du 07 juillet 2016,

M. Le Maire informe le Conseil qu'il a pris les décisions suivantes par délégation :

DC 2018/05-01 - FINANCES – INDEMNISATION – SINISTRE DU 27 FEVRIER 2018

Considérant qu'à l'occasion d'un sinistre le 27 février 2018, par le véhicule d'un tiers identifié, une borne à incendie au chemin d'Encaulet a été entièrement détériorée, l'offre d'indemnisation de la SMACL, assureur de la commune, d'un montant de 2 958,04 € est acceptée, franchise de 500 € déduite.

DC 2018/05-02 - FINANCES – RENCONTRE DES CASTELNAU – Participation de l'Amicale des Castelnaud Sud-Ouest

A l'occasion de la Rencontre des Castelnaud organisée cette année par la commune de Castelnaud d'Estrétefonds le 29 juillet 2018, l'Amicale des Castelnaud du Sud-Ouest a souhaité participer aux dépenses générées par cette manifestation pour un montant de six mille euros.

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, le Conseil prend acte de ces décisions.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 21 septembre 2018
Au registre sont les signatures
Affiché le*

Le Maire,


Daniel DUPUY

